

VILLE DE NEUFCHATEAU

ETUDE DU SECTEUR SAUVEGARDE



Carte postale ancienne. Esplanade des Marronniers depuis le pont Vert

COLOSS

16-10-2013



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BASSIN DE NEUFCHATEAU



atelier
grégoire
andré

architecture
& patrimoine



arch
tectur
urbanisme



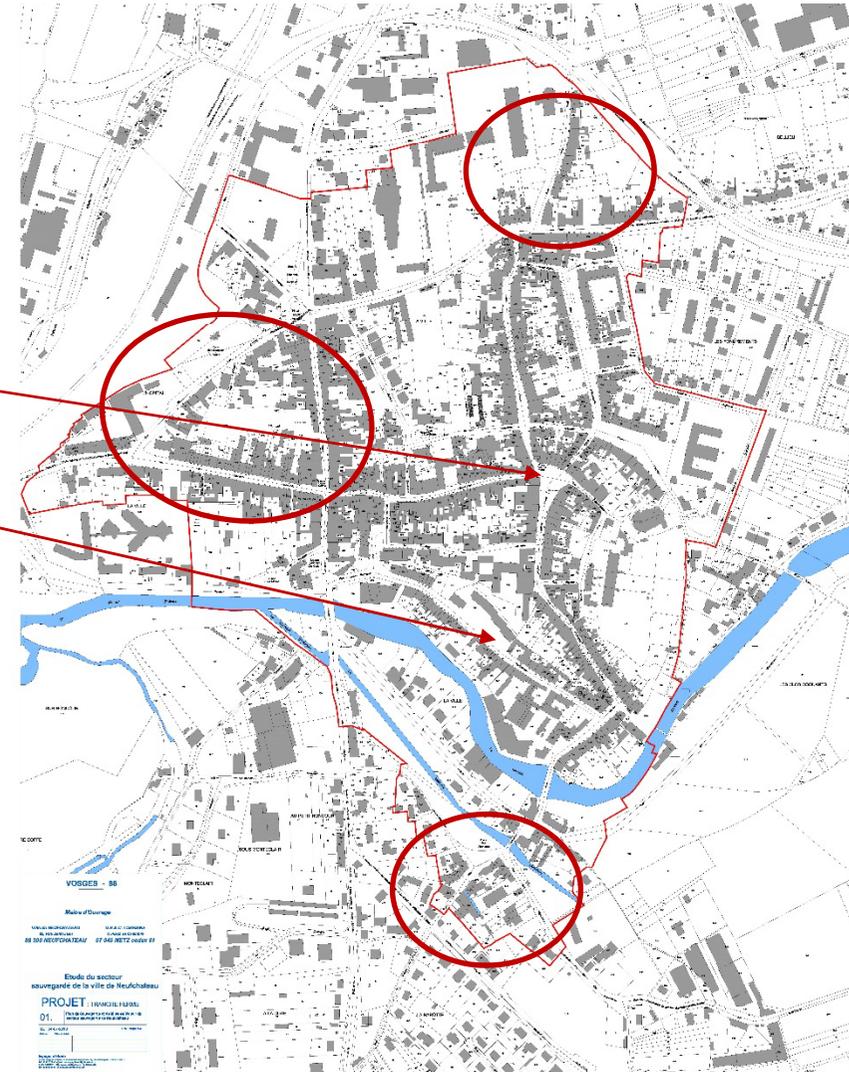
VILLE DE
NEUFCHATEAU

1-PERIMETRE INITIAL

Le périmètre du secteur sauvegardé a été défini par arrêté ministériel du 22 avril 1999. Sa surface était de 53 ha.

Il comprend le centre ancien constitué :

- de la ville haute
- de la ville basse
- des faubourgs
 - Faubourg Saint-pierre
 - Faubourg des Tanneries
 - Faubourg de l'Hôpital



Périmètre défini par arrêté ministériel du 22 avril 1999

2-PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERIMETRE

Zone A : + 0.06 ha

Zone B : emplacement réservé n°2, + 0.5 ha

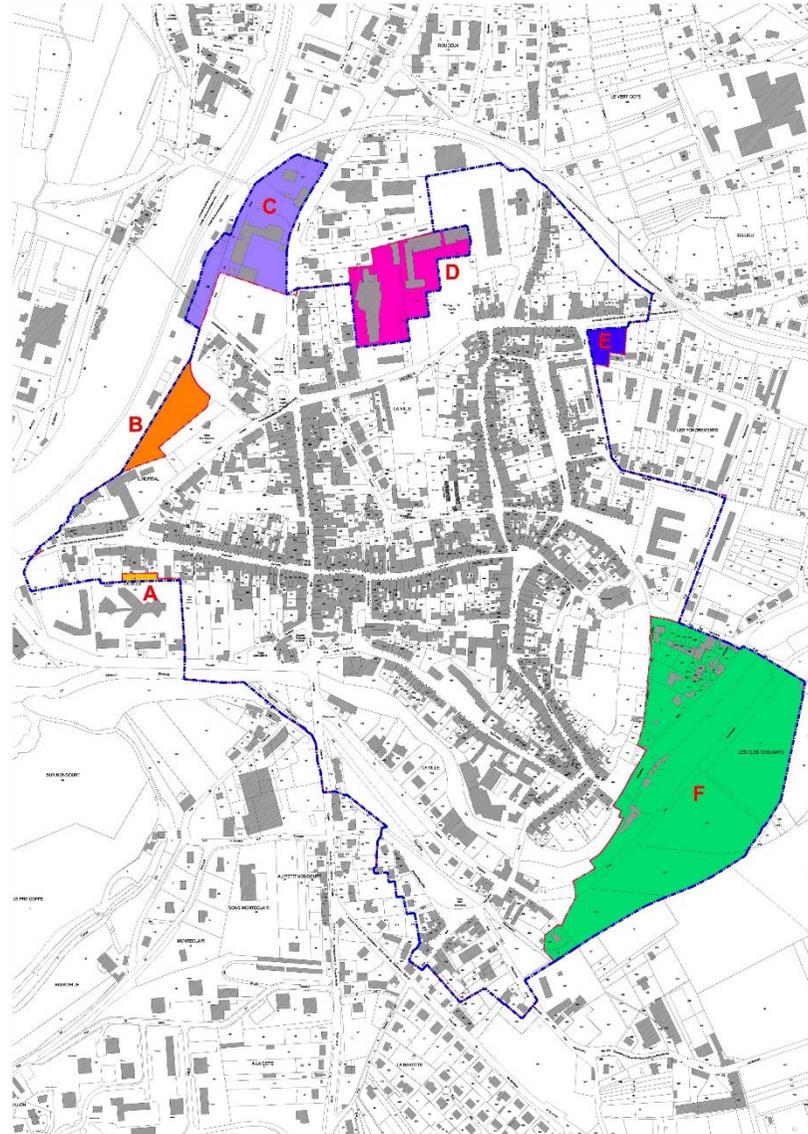
Zone C : + 1.6 ha

Zone D : site scolaire, - 1.5 ha

Zone E : - 0.2ha

Zone F : quartier des teinturiers, promenade des Marronniers, + 7.4 ha

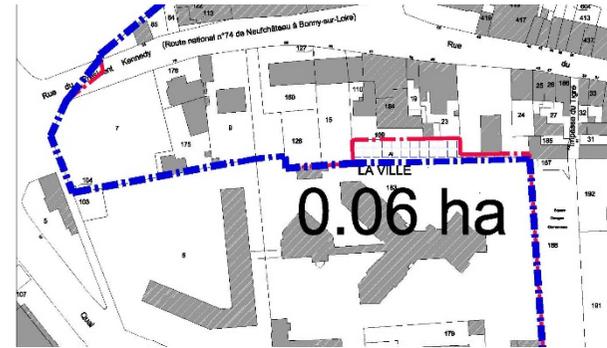
Le périmètre modifié est de 60.86 ha.



Les zones de modification du périmètre

Zone A :

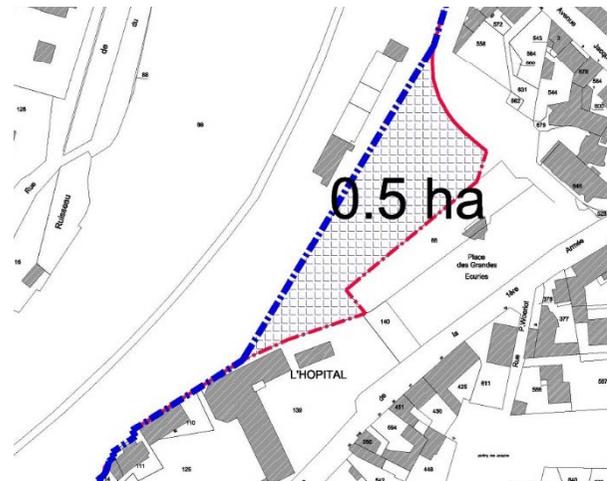
Le tracé du périmètre initial a été modifié à la demande du STAP 88 en raison de la difficulté de localisation en l'absence de points non géo référencés.



ZONE A

Zone B :

La modification du tracé correspond à la prise en compte de l'emplacement n°2 créé lors de la révision du PLU datant du 25 avril 2013.



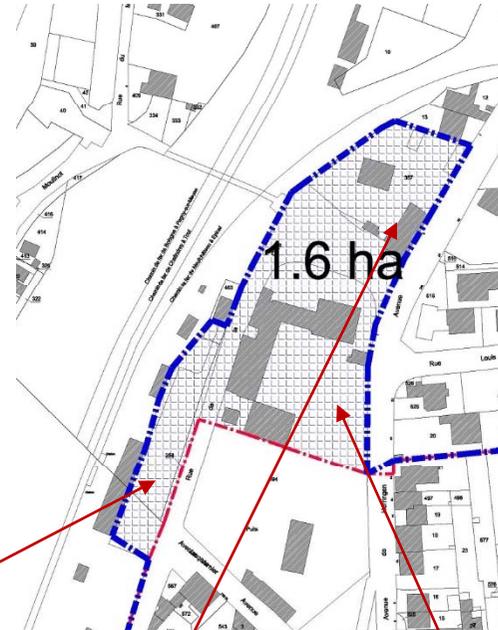
ZONE B

Zone C :

- le parvis de la gare pour la mise en valeur de la perspective de la rue J. Vernier
- La cour de l'institution, permettant de conserver et de mettre en valeur la parcelle d'origine et les abords de l'édifice protégé.
- Pour la protection de la parcelle privée comportant un ensemble immobilier (corps de bâtiment principal, communs, grange, four à pain) cohérent et remarquable dans un jardin clos de mur



Parvis de la gare



ZONE C



Extrait du plan de 1764



Edifice avenue de Herringen



Vue aérienne de la zone C

Zone D :

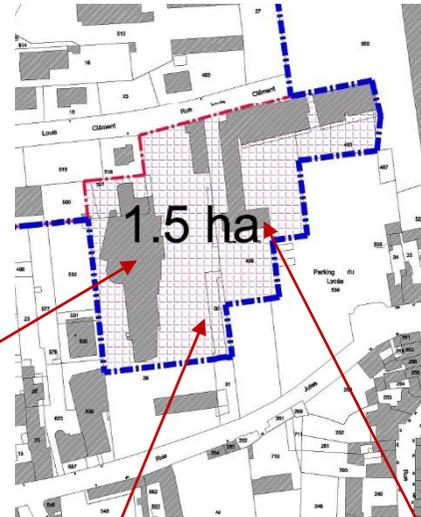
- La modification du tracé consiste à évacuer de la zone les bâtiments d'enseignement publics récents. La visite des parcelles a conclu à l'absence de vestiges les parcelles se situant sur d'anciens terrains non construits du couvent des Capucins



Vue latérale du lycée



Vue de l'ensemble scolaire depuis la rue Jules Ferry



ZONE D



Extrait du plan de 1764



Vue arrière de l'ensemble scolaire du début du XX° siècle, réhabilité

Zone E :

- Zone non bâtie à l'origine, occupée depuis 2011 par un bâtiment de logements collectifs et un parking.



ZONE E



Extrait du plan de 1764



Fond des parcelles 87 et 88 avant la construction

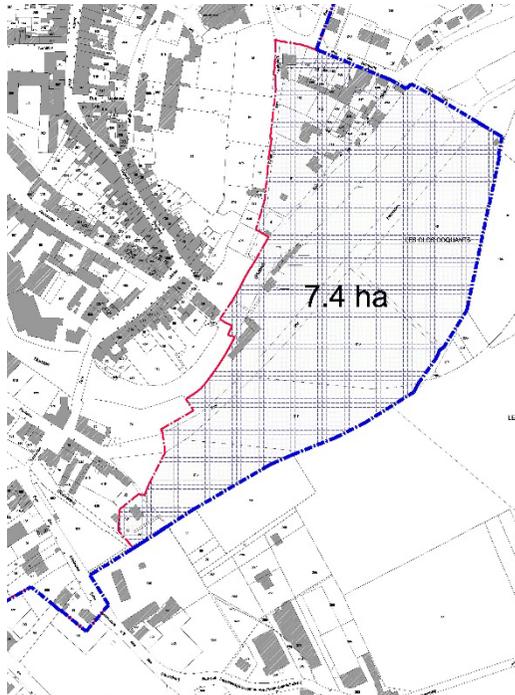


Bâtiment collectif en cours de construction sur les parcelles 87 et 88

Zone F :

La modification du tracé concerne :

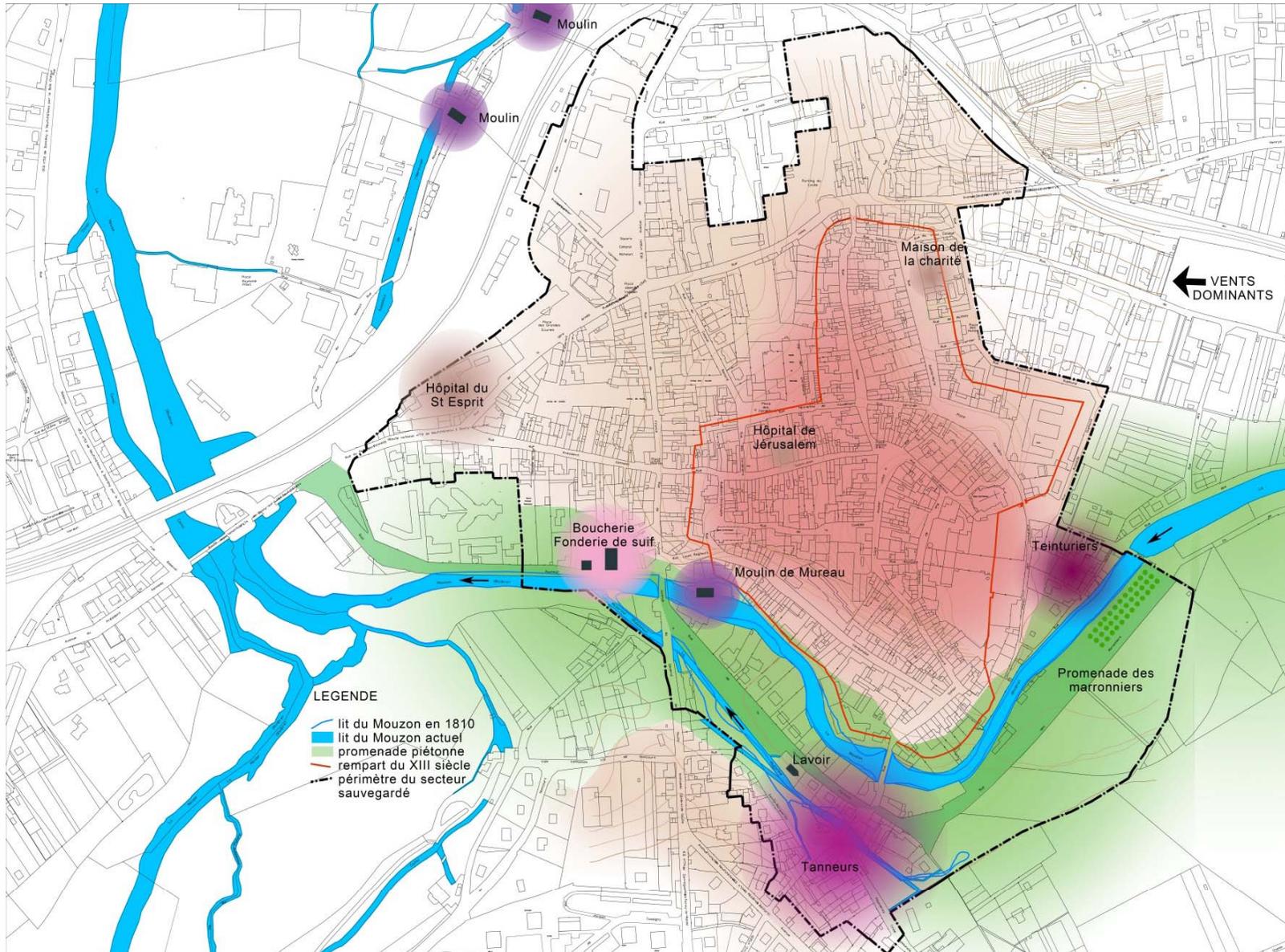
- l'îlot construit entre le chemin des teinturiers et le Mouzon, ancien quartier des teinturiers
- le Mouzon et ses berges jusqu'au pont Vert
- L'esplanade des Marronniers
- les prairies au-delà de l'esplanade des Marronniers.



ZONE F



Plan de N. Mathey, 1824



Représentation historique des activités le long du Mouzon, At. G.ANDRE



L'esplanade des Marronniers aujourd'hui



Les prairies au-delà de l'esplanade des Marronniers



Le Mouzon et l'esplanade des Marronniers depuis le pont Vert



Le Mouzon et l'esplanade des Marronniers depuis le pont Vert, autrefois.